

# La lettre d'information de votre Fédération de pêche



## Focus du trimestre : ouverture de la pêche de la truite

Depuis le samedi 9 mars, la pêche de la truite est de nouveau ouverte sur les cours d'eau du département.

A cette occasion et pour satisfaire les pêcheurs, les AAPPMA sarthoises ont déversé sur l'ensemble des cours d'eau sarthois. Les dates et les lieux de ces déversements de truites sont disponibles [ici](#).

Nous vous rappelons quelques points concernant la réglementation :

- Le nombre de prises est limité à 6 truites par jour et par pêcheur,
- La taille de capture de la truite fario est fixée à 25 cm et à 30 cm sur le Tusson et ses affluents, le Dué et ses affluents, l'Orne Saosnoise et ses affluents, le Carpentras et ses affluents.
- La taille de capture de la truite arc-en-ciel est fixée à 25 cm.
- Une seule canne est autorisée sur les cours d'eau de 1ère catégorie,
- La pêche est fermée tous les vendredis jusqu'au 1er mai sur les cours d'eau de 1ère catégorie, puis elle est ouverte tous les jours jusqu'à sa fermeture le 15 septembre.
- ATTENTION : tout brochet capturé en première catégorie du samedi 9 mars au vendredi 26 avril inclus devra être obligatoirement remis à l'eau immédiatement (Article R436-6 du Code de l'Environnement).



Retrouvez l'intégralité de la réglementation sur notre site [www.peche72.fr](http://www.peche72.fr).

Pour votre sécurité et celle des autres usagers de la route, veillez à ne pas stationner dans les zones non autorisées.

PARTAGEONS  
LA  
*Pêche*  
attitude

GÉNÉRATION  
PÊCHE

**Ouverture TRUITE**  
1<sup>ère</sup> catégorie  
**Samedi 9 mars**

Rendez-vous sur  
[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

## Milieux

### ✓ Taille minimale de capture et structure de population

La Loi dicte des tailles minimales de capture que le pêcheur est tenu de respecter. L'idée est simple et semble tenir du bon sens : permettre aux espèces les plus vulnérables de se reproduire avant d'être prélevées. Mais comme souvent et malgré les possibilités offertes par la réglementation, il y a l'intention et la réalité.

Tout d'abord, les tailles possibles ne sont pas forcément en adéquation avec la productivité du milieu...

Ensuite, des études indiquent que l'application d'une seule taille minimale de capture peut conduire à une sélection génétique se traduisant par une diminution globale de la taille des poissons dans la population concernée car les géniteurs de petites tailles sont favorisés.

Or, chez les poissons, quantité et qualité du recrutement dépendent de la taille des géniteurs. Les gros poissons sont mieux adaptés à leur environnement et les meilleurs reproducteurs (nombre d'œufs important et de meilleure qualité). La diminution de la densité de gros poissons affecte donc les capacités de cette espèce à se renouveler.

C'est dans ce contexte que de nouvelles pratiques de gestion sont aujourd'hui proposées aux pêcheurs avec au premier plan la graciation, l'application de fenêtres de capture...

Après n'oublions pas le fond du problème. Ces questions n'ont de poids que parce que notre environnement est en mauvais état !

## Réglementation

### ✓ La saison redémarre, les temps forts à ne pas rater !

Depuis le samedi 09 mars, la pêche de la truite en 1ère catégorie est de nouveau ouverte. Ce retour au bord de l'eau est avant tout un moment festif, convivial entre amis ou en famille avec l'espoir de prendre sa première truite.

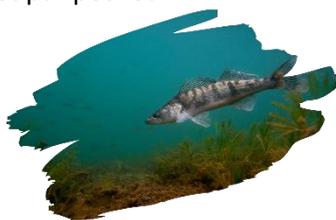
#### Le comportement de la truite en début de saison :

Après cette période de fortes précipitations, les rivières sont hautes, les eaux sont chargées et les débits importants. La truite va avoir tendance à se mettre à l'abri le long des berges, dans les contres courants et les amortis. A cette période, l'eau est encore froide et la truite ne va pas entreprendre de grands déplacements pour se nourrir. Il sera important d'être suffisamment plombé pour présenter et maintenir votre appât proche du fond.

La pêche au toc ou au ver à rouler est à privilégier. Lombrics, vers de terreaux, teignes seront les appâts de premier choix. Tout l'art de ces techniques réside dans la plombée. Elle doit être équilibrée et progressive de façon à présenter l'appât près du fond et à la bonne vitesse. Optez pour un ferrage à la touche, qui vous permettra de décrocher facilement votre poisson tout en assurant sa prise. A vous de jouer !

**Samedi 27 avril**, ouverture **du brochet** en 2ème catégorie. La pêche se pratique à 4 cannes maximum.

Mise en place d'une fenêtre de capture avec un quota de 2 brochets maximum par jour et par pêcheur.



Fenêtre de capture du sandre entre 50 et 70 cm



Fenêtre de capture du brochet entre 60 et 80 cm

**Samedi 25 mai**, ouverture **du sandre** en 2ème catégorie. La pêche se pratique à 4 cannes maximum.

Mise en place d'une fenêtre de capture avec un quota de 3 sandres maximum par jour

 **Maintien des réserves temporaires en aval des barrages et écluses sur les cours d'eau concernés du 1er avril au 31 mai 2024 inclus.**

## Technique de pêche

### ✓ Continuer à pêcher pendant la fermeture du carnassier

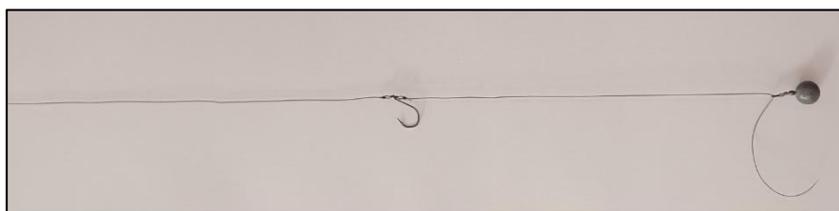
La pêche des carnassiers est fermée depuis le 28 janvier dernier, vous pouvez néanmoins continuer de pêcher durant les mois de fermeture.

#### Rappel de la réglementation dans le département :

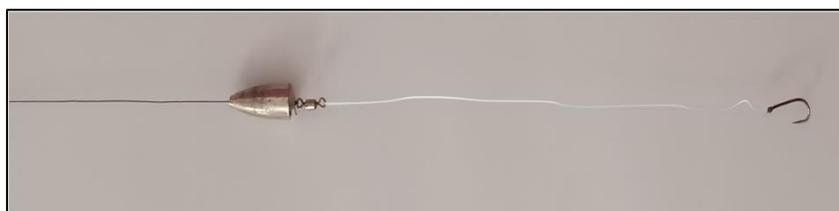
- La pêche aux leurres et au vif est interdite (poissons nageur, leurres souples, imitations d'insectes ou de vers...)
- La pêche avec des vers de terre est autorisée uniquement au posé, en drop-shot ou à la balle à l'aplomb du scion, **le lancer ramener est interdit.**
- Tout brochet ou sandre pris en utilisant ces techniques doit être remis à l'eau.
- Les espèces ciblées sont la perche, le silure, les poissons blancs (espèces non soumises à une période de fermeture, des tailles de capture ou un quota).
- La pêche embarquée est autorisée (float-tube ou bateau) pêche uniquement en vertical ou au posé.
- La pêche du silure avec des abats (tripes, foie...) est autorisée uniquement au posé.

#### Montages et matériel :

Utiliser une canne à leurre (2.10m à 2.70m) puissance 3/14gr ou 5/20gr, une tresse fine, un bas de ligne en fluorocarbon, un plomb ou une balle, le poids est à adapter à la situation de pêche.



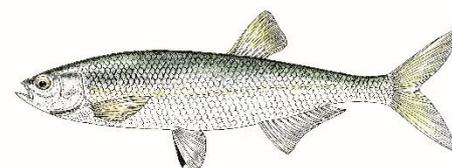
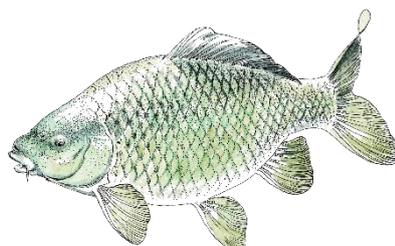
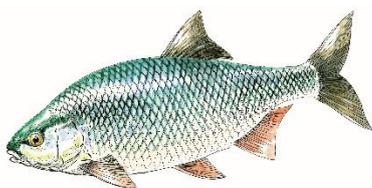
*Drop-shot*



*Pêche à la balle*

#### Autres pêches autorisées :

La pêche des poissons blancs (gardon, carpe, ablette...) reste ouverte toute l'année.



Pour les personnes impatientes de pratiquer la pêche aux leurres, nous vous rappelons que les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie ouvrent le samedi 9 mars et que vous pourrez utiliser ce mode de pêche sur ces cours d'eau.

## Animations

### ✓ Animations pêche sur le grand plan d'eau des Rouanneraies à Fillé-sur-Sarthe

#### Pêche de la carpe : 10 – 18 ans, 20€

- 25 avril de 10h à 17h
- 26 avril de 10h à 17h
- 02 mai de 10h à 17h



#### Pêche de la truite : 10-18 ans

- 23 avril de 09h à 17h

#### Street fishing (Le Mans) : 10-18 ans

- 29 avril de 14h à 17h

#### Pêche au leurre : 10-18 ans, 10€

- 30 avril de 9h30 à 12h30

#### Float-tube : 12 – 18 ans, 10€

- 30 avril de 14h à 17h
- 3 mai de 14h à 17h

#### Multipêche au coup : 10 – 16 ans, 10€

- 22 avril de 14h à 17h



### ✓ Ecole de pêche

La Fédération de Pêche propose, dès le mercredi 22 mai, 2 écoles de pêche aux Rouanneraies à Fillé :  
 > les mercredis de 9h30 à 12h30 pour les 8-12 ans  
 > les mercredis de 14h00 à 17h00 pour les + de 12 ans

Toutes nos initiations sont encadrées par un animateur qualifié et nous vous prêtons le matériel.

### ✓ Ouvertures de la pêche sur le grand plan d'eau des Rouanneraies à Fillé-sur-Sarthe

MARS							AVRIL							MAI						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
26	27	28	29	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	29	30	1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30	1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2
1	2	3	4	5	6	7	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9

carnassier du bord (leurre + mouche)

pêche de la carpe en batterie (2 lignes)

carnassier en bateau et en float-tube (leurre + mouche)

feeder / anglaise / carpe au coup / pêche au coup

## En bref...

☞ Toutes les manifestations de la Fédération et des AAPPMA disponibles [ici](#)

#### Conception, rédaction et photos :

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe

FNPF – L. Madelon- V. Nowakowski



Newsletter trimestrielle / tous droits réservés

#### Nos coordonnées :

Les Rouanneraies 72210 FILLE  
 02.43.85.66.01  
[accueil@peche72.fr](mailto:accueil@peche72.fr)



Fédération de Pêche de la Sarthe  
 Federationpeche72